



COMPTE RENDU DE LA CCP DES NON TITULAIRES A MAYOTTE DU 11 JUILLET 2017

Avant d'aborder le contenu de cette commission, nous tenons à clarifier les choses au sujet du report de celle-ci. Un syndicat, le se-uns pour ne pas le citer, dans un article incendiaire marqué par un pathos digne des plus grands opéras dramatiques, a condamné cette décision proposée par la FSU et acceptée par les services du vice rectorat (avec copie à Mme le vice recteur jeudi 6 juillet à 11H10). Au lieu de passer la journée du Dimanche comme les élus du Snes et les cadres du vice-rectorat à travailler sur les fichiers et préparer la commission, ils ont trouvé le temps de rédiger un texte dont le caractère parfois diffamatoire est patent.

Ce report se justifiait pleinement, nous avons le choix entre une CCP bâclée avec des documents incomplets, ne permettant pas justement de vérifier les situations et une CCP retardée mais qui a pu se dérouler correctement. La FSU a proposé ce report en mettant au premier plan la défense des collègues contractuels. Comment aurions-nous pu faire sérieusement le travail de défense des **droits des agents contractuels** pour lequel nous sommes mandatés sans disposer des documents indispensables à cette préparation ? Toute organisation syndicale soucieuse des personnels qu'elle représente devrait comprendre cela !

Les élus du SNES ont passé le 11 juillet tout l'après-midi à téléphoner aux adhérents afin de les informer sur leur situation. Nos adhérents ont en principe tous été prévenus. Si ce n'était pas le cas, privilégiez le contact par mail sur la boîte du SNES Mayotte (mayotte@snes.edu). Par ailleurs, un affichage de ces affectations est consultable au vice rectorat.

La commission a débuté par la lecture de la déclaration liminaire des élus de la FSU (l'uns n'en a pas fait, curieusement comme il aurait été logique de le faire après son tapage dominical sur le report). La FSU a proposé la mise en place d'un barème simple (ancienneté et diplôme) dans le positionnement des collègues lorsqu'ils demandent un poste vacant. Il n'y a pas eu d'opposition de principe. Un groupe de travail réfléchira à la rentrée sur cette question. L'idée étant de permettre à un collègue donnant satisfaction de pouvoir obtenir un autre poste de son choix. Le système actuel empêche souvent les collègues de bouger. M. le DRH a proposé qu'une ancienneté de trois années sur un poste soit un critère. La FSU a soutenu cette proposition car elle a un caractère d'objectivité.

M. le secrétaire général a évoqué des interventions ayant pour but d'interférer dans les choix de recrutement. Pour la FSU, évidemment, les seuls critères à retenir sont ceux des compétences. Nous partageons donc ce souci.

La commission a successivement traité :

- Les affectations en collège et en lycée ont été passées en revue, nous avons signalé un certain nombre de situations.
- Pour les non renouvellements (68 cas), dans la mesure où leur situation nous était connue, nous sommes intervenus afin d'apporter un regard plus fin sur ces dossiers.
- Les cas où les collègues, toujours dans la mesure où nous en avons connaissance, n'apparaissaient dans aucune des listes.
- Pour les néos recrutés, il faudra encore patienter car leur affectation se fera après celle des stagiaires. La FSU est intervenue afin que les stagiaires obtiennent au maximum satisfaction pour leurs vœux. Il aurait été préférable que leur mouvement ait lieu avant celui des non titulaires.
- Une liste de cdisable nous a été remise, nous avons signalé des noms de collègues susceptibles de l'être. Mme la responsable de la DPC (division des personnels contractuels) appuyée par M. le DRH a spécifiée qu'il s'agit d'un droit et que dès que les situations seraient connues, le CDI sera notifié.
- Aucun dossier de congé formation n'était connu des services du vice rectorat. La FSU a pu signaler deux postulants. Priorité étant accordée à celles et ceux préparant un concours, ce qui est logique.
- Un bilan sur les revenus complémentaires a été fourni. Sur un peu plus de 140 personnes bénéficiaires, 11 sont reparties volontairement et 7 sont non renouvelés. Ils représentent 9% des non renouvelés, le pourcentage pour l'ensemble des contractuels en service étant de 4,5%.

Au total, plus de 1200 contractuels ont été affectés sous réserve (il peut y avoir des modifications ultérieurement) sans compter les non renouvelés. Un peu plus de 200 recrutements vont être effectués. Nous restons inquiets pour une dizaine de collègues en éco gestion en attente d'un poste. Dans cette matière, depuis l'an dernier, il y a un sureffectif par rapport aux besoins. Le mouvement n'est donc pas clos et dans certains cas il se terminera à la rentrée. Nous souhaitons à tous de bonnes vacances tout en vous donnant rendez vous à la rentrée avec la question des rémunérations qui se posera encore. Le CTP de septembre devra traiter cette question.